



Mesures barrières

# DISTRIBUTION DES CALENDRIERS



## LES PRÉCONISATIONS POUR LA DISTRIBUTION DES CALENDRIERS

### ► DISTRIBUTION

La distribution des calendriers des sapeurs-pompiers demeure un don, une intention libérale, sans aucune obligation d'achat ; ce qui exclut la notion de vente dans les documents, les flyers, les éléments de texte sur vos cagnottes en ligne ou autres supports de communication.

### ► CONTEXTE SANITAIRE

Le contexte sanitaire restrictif sur les libertés de mouvement et de vente n'autorise pas la distribution du calendrier en présentiel et en tout lieu. Le calendrier n'étant pas un bien de première nécessité, il est préconisé d'utiliser les supports et méthodes proposées par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France afin de faire connaître vos initiatives locales.

### ► INITIATIVES LOCALES

Compte tenu du port de l'uniforme, les initiatives locales doivent être conformes aux mesures de protections sanitaires prises par votre SDIS.



## LES SOLUTIONS PORTÉES PAR LA FNSPF

### ► PROXIMITÉ

Maintenir la proximité lors de la distribution du calendrier, dans le respect du protocole sanitaire précédemment diffusé. Ainsi, le report de la distribution des calendriers à une période de déconfinement est une sage mesure protectrice de cette coutume et déjà envisagée par bon nombre d'amicales.

### ► SUPPORTS TECHNIQUES

Mise à disposition des supports techniques pour vous aider à créer vos supports de communication (affiches, QR Code...).

### ► PLATEFORME NUMÉRIQUE

Création et promotion d'une plateforme nationale pour faire connaître les initiatives des Amicales. Pour ce faire, enregistrez les vôtres dans [ce formulaire](#). Elle alimentera la [plateforme dédiée](#) au grand public visant à contacter l'amicale la plus proche.

## BÉNÉFICIAIRE DES PARTENARIATS

MIS EN ŒUVRE PAR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE :

### **sumup® offre 7 000 terminaux de paiement sans contact à disposition des amicales**

Entreprise leader des points de vente mobiles en Europe, SumUp a accepté de soutenir la distribution des calendriers en entrant en partenariat avec la FNSPF. Ainsi, le lecteur s'associe à un smartphone et permet d'accepter partout les paiements par carte, et en particulier sans contact. Les sommes collectées avec ce dernier sont portées au crédit du compte en banque de l'Amicale. Des frais de commission sont ensuite prélevés par SumUp.

SumUp étant financé uniquement par les commissions, l'objectif est de ne pas avoir de lecteurs inutilisés. Pour cette raison, chaque Amicale intéressée doit créer son compte et commander son (ses) lecteur(s).

#### ► Comment profiter de cette offre ?

En complétant [le formulaire](#) qui vous permettra de recevoir le lien de la vidéo d'explication de mise en oeuvre.

### **helloasso vous facilite la gestion des cagnottes online**

HelloAsso.com est un site français de paiement sur Internet pour les associations. La plateforme propose un système de gestion de billetterie, d'adhésions et de dons (cagnottes). 500 amicales font déjà appel aux services d'HelloAsso pour faciliter la gestion de leurs activités. Les outils sont mis à disposition gratuitement.

Pour ceux qui seront tentés par une distribution en boîtes aux lettres des calendriers, la solution de gestion des dons d'HelloAsso peut vous faciliter la collecte des fonds, en évitant en particulier le coût des enveloppes T et la logistique des chèques.

#### ► Pour vous aider :

[Créer un compte](#) & [Document d'accompagnement](#)

Modalités de collecte dans votre département : [www.pompiers.fr](http://www.pompiers.fr)



Fédération Nationale  
SAPEURS - POMPIERS  
DE FRANCE